

AVIS DE MANIFESTATION D'INTÉRÊT SPONTANÉE

Occupation d'un terrain nu non viabilisé

Aéroport Le Mans – Arnage

CONTEXTE

Une association a manifesté son intérêt pour occuper un terrain nu non viabilisé situé sur l'Aéroport Le Mans – Arnage afin d'y développer une **activité d'école de pilotage aéronautique**.

Conformément à **l'article L.2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques**, Edeis publie le présent avis afin de vérifier l'absence d'une manifestation d'intérêt concurrente avant toute attribution.

DESCRIPTION DU BIEN

Le site mis à disposition comprend :

Terrain nu non viabilisé : 100 m²

Cet espace est destiné à accueillir une activité d'école de pilotage aéronautique dans le cadre d'une convention d'occupation du domaine public.

Les frais de raccordement aux réseaux (Notamment eau, électricité) sont à la charge du candidat.

Le candidat s'engage à présenter son projet aux associations des riverains dans les trois mois suivant son implantation.

DURÉE & CONDITIONS FINANCIÈRES

L'occupation prendra la forme d'une :

Convention d'Occupation Temporaire (COT)

Durée : 5 ans

Redevance composée :

d'une part fixe,

et, le cas échéant, d'une part variable liée aux avantages procurés par l'occupation.

MODALITÉS DE MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Toute entreprise ou association intéressée peut faire connaître sa candidature avant la date limite.

À défaut de manifestation concurrente dans le délai imparti, le titre d'occupation pourra être attribué au candidat ayant présenté une demande spontanée.

CALENDRIER

Publication de l'avis

30 juillet 2026

Date limite de réception des manifestations d'intérêt

10 septembre 2026

CONTACT

Les manifestations d'intérêt sont à adresser à :

Alexandre Conan

alexandre.conan@edeis.com